

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom commercial	: PROMAXON®-D
Nom chimique	: Acide silicique, sel de calcium (crystalline)
N° CE	: 935-756-9
N° CAS	: 1344-95-2
Numéro d'enregistrement REACH	: 01-2119990740-32-0000
Type de produit	: Solide, poudre sèche.

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

###### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	: Utilisation professionnelle, Utilisation industrielle
Utilisation de la substance/mélange	: Utilisé pour améliorer la friction des plaquettes de frein et garnitures, comme agent thixotrope dans les peintures et revêtements, comme agent anti-adhésif, comme retardateur de flammes et réducteur de gouttelettes dans des thermoplastiques et pour d'autres applications

###### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

###### Fournisseur

Etex Building Performance N.V.  
Bormstraat 24  
2830 Tiselt - BELGIUM  
T +32 15 71 81 00 - F +32 15 71 81 09  
[info@promat-international.com](mailto:info@promat-international.com) - [www.promat-international.com](http://www.promat-international.com)

###### Autres

Promat s.r.o.  
Ckalova 22/784  
16000 Praha 6 - Bubeneč - Czech Republic  
T +420 224 390 811 - F +420 233 333 576  
[promat@promatpraha.cz](mailto:promat@promatpraha.cz) - [www.promatpraha.cz](http://www.promatpraha.cz)

###### Autres

Promat France  
500 rue Marcel Demonque  
Agroparc - CS70088  
84915 Avignon Cedex 9 - France  
T +33(0)4 32 44 44 44  
[fdssiniat@siniat.fr](mailto:fdssiniat@siniat.fr) - [www.promat.fr](http://www.promat.fr)

###### Autres

Promat Ibérica S.A.  
C/ Velazquez, 47 – 6° Izquierda  
28001 Madrid - Spain  
T +34 91 781 1550 - F +34 91 575 15 97  
[info@promat.es](mailto:info@promat.es) - [www.promat.es](http://www.promat.es)

###### Autres

Etex Building Performance GmbH  
St.-Peter-Straße 25  
4021 Linz - Austria  
T +43 732-6912-0  
[info.at@etexgroup.com](mailto:info.at@etexgroup.com) - [www.promat.at](http://www.promat.at)

###### Autres

Promat UK Limited  
B1 Heywood Distribution Park  
Pilsworth Road  
OL10 2TS Heywood - United Kingdom  
T +44 (0)800 588 4444  
[sales@promat.co.uk](mailto:sales@promat.co.uk)

###### Autres

Promat TOP Sp. z.o.o.  
ul. Przeclawska 8  
03-879 Warszawa - Poland  
T +48-22 212 2280 - F +48-22 212 2290  
[top@promatop.pl](mailto:top@promatop.pl) - [www.promatop.pl](http://www.promatop.pl)

###### Autres

Promat S.p.A.  
Via Provinciale 10  
24040 Filago (BG) - Italy  
T +39 035 99 37 37 - F +39 035 39 42 40  
[industria@promat.it](mailto:industria@promat.it) - [www.promat.com/industry](http://www.promat.com/industry)

###### Autres

Etex Building Performance, Etex Nordic A/S  
Port house  
Vendersgade 74  
7000 Fredericia - Denmark  
T +45 7366 1999  
[Promat-dk@etexgroup.com](mailto:Promat-dk@etexgroup.com) - [www.promat.nu](http://www.promat.nu)

###### Autres

Etex Building Performance GmbH  
Scheifenkamp 16  
40878 Ratingen - Germany  
T +49-2102 493 0 - F +49-2102 493 111  
[mail@promat.de](mailto:mail@promat.de) - [www.promat.de](http://www.promat.de)

###### Autres

Promat d.o.o.  
Trata 50  
4220 Skofja Loka - Slovenia  
T +386 4 51 51 451 - F +386 4 51 51 450  
[info@promat-see.com](mailto:info@promat-see.com) - [www.promat-see.com](http://www.promat-see.com)

###### Autres

Promat AG  
Stationsstrasse 1  
8545 Rickenbach Sulz - Switzerland  
T +41 52 320 9400 - F +41 52 320 9402  
[office@promat.ch](mailto:office@promat.ch) - [www.promat.ch](http://www.promat.ch)

# PROMAXON®-D

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### Autres

Promat Fire Protection LLC  
Plot No 597-921, Dubai Investment Park 2,  
Boîte postale 123945  
123945 Dubai - United Arab Emirates  
T +97148853070 - F +97148853588  
[info@promatfp.ae](mailto:info@promatfp.ae) - [www.promatmiddleeast.com](http://www.promatmiddleeast.com)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +32 15 71 81 00  
Pendant les heures de bureau:  
Du lundi au vendredi: 8.00 a.m. - 4.30 p.m. (MEZ)  
Langue  
anglais  
français  
néerlandais

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/24), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	
Luxembourg	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+352 8002 5500	
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145	(de l'étranger :+41 44 251 51 51) Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 H319

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

Mentions de danger (CLP) :

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence (CLP) :

P264 - Se laver peau contaminée soigneusement après manipulation.  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

### 2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

# PROMAXON®-D

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Type de substance : Monoconstituant

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
PROMAXON®-D	(N° CAS) 1344-95-2 (N° CE) 935-756-9 (N° REACH) 01-2119990740-32-0000	80 – 100	Eye Irrit. 2, H319

Remarques : Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit

Textes des phrases H: voir rubrique 16.

#### 3.2. Mélanges

Non applicable

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.  
Premiers soins après inhalation : Amener à l'air libre et donner à boire de l'eau.  
Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau.  
Premiers soins après contact oculaire : Ne pas frotter les yeux. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Boire de l'eau.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires et d'autres membranes muqueuses.  
Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une irritation/eruption passagère.  
Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont utilisables. Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Rien à mentionner.  
Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.  
Reactivité en cas d'incendie : Le produit est non combustible.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Réduire à un minimum la production de poussières. Eviter de respirer les poussières. Eviter le contact avec les yeux et la peau.

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter un équipement de protection individuel. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

Mesures antipoussières : Prévenir la propagation de la poussière. nettoyer la poussière avec un aspirateur ou humidifier.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

Procédures d'urgence : Arrêter la libération de poussière. nettoyer la poussière avec un aspirateur ou humidifier.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans l'environnement.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Utiliser des conteneurs fermés pour éviter le dégagement de poussière.

Procédés de nettoyage : nettoyer la poussière avec un aspirateur ou humidifier avant le rejet dans les bennes.

# PROMAXON®-D

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement	: Eviter toute formation de poussière.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Eviter toute exposition inutile. Eliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements. Les poussières générées durant la manipulation et la transformation doivent être évacuées et les limites réglementaires d'exposition professionnelle pour les poussières totales et respirables devront être respectées. Travailler dans une zone bien ventilée. Utiliser des outils équipés de systèmes d'évacuation de poussières. Utiliser toujours un appareil respiratoire lorsque les expositions sont susceptibles de dépasser les limites d'exposition professionnelle (se référer à la réglementation locale). Nettoyer les poussières avec un aspirateur ou humidifier avant balayage.
Mesures d'hygiène	: Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	: Stocker dans un endroit sec, couvert et à l'abri du gel. Refermer soigneusement les sacs entamés.
------------------------	---

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### PROMAXON®-D (1344-95-2)

Belgique	Nom local	Calcium (silicate de) (synthétique) # Calciumsilicaat (synthetisch)
Belgique	Valeur limite (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>

#### PROMAXON®-D (1344-95-2)

<b>DNEL/DMEL (Travailleurs)</b>	
A long terme - effets locaux, cutanée	10 mg/m <sup>3</sup>
A long terme - effets systémiques, inhalation	10 mg/m <sup>3</sup>
<b>DNEL/DMEL (Population générale)</b>	
A long terme - effets systémiques, inhalation	5 mg/m <sup>3</sup>
A long terme - effets locaux, inhalation	5 mg/m <sup>3</sup>
<b>PNEC (STP)</b>	
PNEC station d'épuration	≥ 100 mg/l
<b>PNEC (informations complémentaires)</b>	
Indications complémentaires	Non applicable. Toxicité en milieu aquatique peu probable

Limites d'exposition professionnelle pour des particules ne faisant l'objet d'aucun classement ni d'aucune réglementation (poussières gênantes) :  
- en France: Totale: 10 mg/m<sup>3</sup>. Respirable: 5 mg/m<sup>3</sup> (Code du travail R4222-10).  
- en Belgique: Inhalable: 10 mg/m<sup>3</sup>. Respirable: 3 mg/m<sup>3</sup>,  
- au Luxembourg: Inhalable: 10 mg/m<sup>3</sup>. Respirable: 6 mg/m<sup>3</sup>

Indications complémentaires : Les valeurs limites d'exposition ont été déterminées par de nombreuses autorités. Vérifier les valeurs limites applicables dans votre zone réglementaire

Indications complémentaires : Les valeurs limites d'exposition ont été déterminées par de nombreuses autorités. Vérifier les valeurs limites applicables dans votre zone réglementaire. S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une ventilation appropriée. Une ventilation générale et extractive du local est habituellement requise.

#### Protection des mains:

En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants

#### Protection oculaire:

Eviter le contact avec les yeux. Utiliser des lunettes de protection en cas de production de poussière lors de l'usinage du produit. Prévoir des douches lave-yeux de sécurité sur le lieu de travail.

# PROMAXON®-D

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### Protection de la peau et du corps:

Si le contact répété avec la peau est possible, porter des vêtements de protection.

### Protection des voies respiratoires:

Éviter de respirer les poussières. Aucune protection spéciale n'est requise si l'on maintient une ventilation suffisante. Toujours utiliser un équipement respiratoire approprié si les expositions sont probables ou puissent excéder les VLE. (Par exemple pour des expositions jusqu'à 10 fois les VLE, utilisez un masque respiratoire type P2. Pour des expositions au delà, utilisez un masque type 3).

### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

### Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Poudre.
Couleur	: Blanc.
Odeur	: Aucun(e).
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: ≈ 9 – 10
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Non applicable
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Non applicable
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non inflammable
Pression de vapeur	: Non applicable
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 2,4145 g/cm <sup>3</sup> (20°C)
Solubilité	: Eau: 37 mg/l (@20°C)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Non applicable.
Propriétés comburantes	: Non applicable.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Densité apparente	: 85 – 130 kg/m <sup>3</sup>
-------------------	------------------------------

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucun connu.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucun connu.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun connu.

# PROMAXON®-D

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé.

#### PROMAXON®-D (1344-95-2)

CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	> 4,9 mg/l/4h
--	---------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: ≈ 9 – 10
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. pH: ≈ 9 – 10
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Indications complémentaires	: Ne cause pas de sensibilisation de la peau sur des animaux de laboratoires.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Indications complémentaires	: Non connu comme provoquant des altérations génétiques héréditaires.
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Pas d'effets connus.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Non classé

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

##### PROMAXON®-D (1344-95-2)

Persistance et dégradabilité	Hydrolyse : demi-vie < 6 jours. Substance inorganique et donc non soumise à la biodégradation.
------------------------------	--

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

##### PROMAXON®-D (1344-95-2)

Potentiel de bioaccumulation	Substance inorganique et donc non soumise à la bioaccumulation.
------------------------------	---

#### 12.4. Mobilité dans le sol

##### PROMAXON®-D (1344-95-2)

Ecologie - sol	Substance ayant un faible pouvoir d'adsorption.
----------------	---

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

##### PROMAXON®-D (1344-95-2)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

#### 12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes	: Pas d'information disponible.
------------------------	---------------------------------

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Code catalogue européen des déchets (CED)	: 17 06 04 - matériaux d'isolation autres que ceux visés aux rubriques 17 06 01 et 17 06 03

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADN / ADR / IATA / IMDG / RID

# PROMAXON®-D

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
<b>14.1. Numéro ONU</b>				
Non applicable	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>				
Non applicable	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>				
Non applicable	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>				
Non applicable	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>				
Dangereux pour l'environnement : Non	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

#### Transport maritime

Non réglementé

#### Transport aérien

Non réglementé

#### Transport par voie fluviale

Non réglementé

#### Transport ferroviaire

Non réglementé

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

PROMAXON®-D n'est pas sur la liste Candidate REACH

PROMAXON®-D n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Indications de changement:

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

### Texte intégral des phrases H et EUH:

Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Fiche de données de sécurité valable pour les régions : BE;CH;FR;LU

FDS UE (Annexe II REACH) custom

# PROMAXON®-D

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

---

*Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette fiche a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.*

*La présente fiche et les informations qu'elle contient ne sauraient en aucun cas remplacer les conditions générales de vente et ne sauraient constituer une fiche technique. Les éléments qu'elle contient ne peuvent tenir lieu de conseils d'utilisation et ne peuvent être interprétés en violation des brevets ou réglementations applicables.*